



Réf. Farde e-Assemblées : 2267303

N° OJ : 119

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/09/2019

Objet : Culture 2019.- Subsidies à 10 associations : Les Gardevils (association de fait), Les Compagnons de Saint-Laurent asbl, 10/12 asbl, Atomium-Louise (association de fait), "Born 2 Be Cheap" asbl, Brufeest/Brufête asbl, Un Soir ...Un grain asbl, Association Sportive et Educative Anneessens asbl, Association Belge des Athées asbl et Art et Culture asbl.- Montant total : 60.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions ;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des 10 associations culturelles :

- l'association de fait Les Gardevils : couvrir leurs frais de fonctionnement;
- l'asbl Les Compagnons de Saint-Laurent : l'organisation du Festival Tels quels 2019;
- l'asbl 10/12 : couvrir leurs frais de fonctionnement;
- l'association de fait Atomium-Louise : l'organisation de sorties culturelles;
- l'asbl Born 2 Be Cheap : l'organisation du festival "Court Mais Trash 2019";
- l'asbl Brufête : l'organisation de la "Zinneke Parade 2019".
- l'asbl Un Soir ...Un grain réparti comme suit : l'organisation de l'évènement "Brussels Short Film Festival 2019" et, l'organisation de l'évènement "BRIFF".
- l'Association Sportive et Educative Anneessens : couvrir leurs frais de fonctionnement;
- l'asbl Association Belge des Athées : couvrir leurs frais de fonctionnement;
- l'asbl Art et Culture : couvrir leurs frais de fonctionnement.

Vu les crédits prévus aux articles 76210/33202 et 77210/33202 du budget ordinaire 2019,

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer des subsides à 10 associations culturelles pour un montant total de 60.000,00 EUR aux articles 76210/33202 et 77210/33202 du budget ordinaire 2019, réparti comme suit :

* à l'article 76210/33202 :

- 500,00 EUR à l'association de fait les Gardevils pour couvrir leurs frais de fonctionnement;
- 4.000,00 EUR à l'asbl Les Compagnons de Saint-Laurent pour l'organisation du Festival Tels quels 2019;
- 1.000,00 EUR à l'asbl 10/12 pour couvrir leurs frais de fonctionnement;
- 500,00 EUR à l'association de fait Atomium-Louise pour l'organisation de sorties culturelles;
- 4.000,00 EUR à l'asbl Born 2 Be Cheap pour l'organisation du festival "Court Mais Trash 2019";



- 17.000,00 EUR à l'asbl Brufête pour l'organisation de la "Zinneke Parade 2019".

* à l'article 77210/33202 :

- 29.000,00 EUR à l'asbl Un Soir ...Un grain réparti comme suit : 14.000,00 EUR pour l'organisation de l'évènement "Brussels Short Film Festival 2019" et, 15.000,00 EUR pour l'organisation de l'évènement "BRIFF".

- 2.500,00 EUR à l'asbl Association Sportive et Educative Anneessens pour couvrir leurs frais de fonctionnement;

- 1.000,00 EUR à l'asbl Association Belge des Athées pour couvrir leurs frais de fonctionnement;

- 500,00 EUR à l'asbl Art et Culture pour couvrir leurs frais de fonctionnement.

Article 2 : Les dépenses seront engagées aux articles 76210/33202 et 77210/33202 du budget ordinaire 2019

Annexes :